



CLIC ATSS

Du 22 septembre 2016

- 1- LA RENTREE 2016
- 2- DIVERS AVIS DE CONCOURS OU EXAMENS PROFESSIONNELS
- 3- PERMANENCES 2017
- 4- PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations
- 5- LE PERISCOLAIRE EN GREVE
- 6- RECRUTEMENTS ET DETACHEMENTS A L'ETRANGER
- 7- Agenda

1 – LA RENTREE 2016

Il est bien tôt pour dresser un bilan complet de la rentrée dans notre académie.

Néanmoins cela n'aura échappé à personne, l'autorité ministérielle a placé cette rentrée **sous le signe de la sécurité**.

Le contexte l'exige évidemment. Mais sur le terrain, les mesures annoncées restent problématiques à mettre en œuvre et nos établissements sont loin de répondre à tous les besoins dans ce domaine (un problème de configuration des locaux ne le permette pas toujours).

La culture de la sécurité n'est par ailleurs pas si simple à acquérir et va demander des efforts particuliers à tous les personnels. Quels moyens y seront affectés (moyens matériels de fermeture et de signalement et moyens humains supplémentaires pour appliquer ces directives) ?

Les membres du CHSCTD 68 ont d'ailleurs voté un avis concernant ces difficultés :

Avis n° 1 :

Pour les membres du CHSCT les injonctions faites aux directeurs d'école et aux chefs d'établissement dans le cadre du plan vigipirate sont inapplicables stricto sensu. Ils demandent que leur responsabilité soit limitée à une prise en compte de l'esprit du texte, c'est à dire à une augmentation de la vigilance et des contrôles.

La DASEN du Haut-Rhin est consciente des difficultés rencontrées et a reconnu les efforts faits

Pour information il existe une « **Application SAIP vigipirate** » sur **smartphone** qui permet de recevoir une alerte localisée ; cela a été très peu médiatisé et a été lancé début juin 2016.

www.gouvernement.fr/appli-alerte-saip

2 – DIVERS AVIS DE CONCOURS OU EXAMENS PROFESSIONNELS 2017

Les inscriptions se font par internet sur le site : <http://www.education.gouv.fr/siac3>

Du 8 septembre au 13 octobre 2016 jusqu'à 17 heures

Le dossier RAEP ainsi que le guide sont à télécharger obligatoirement au même endroit.

Cela concerne :

EXAMEN PROFESSIONNEL SAENES Classe Supérieure et Classe Exceptionnelle

Pour la classe exceptionnelle le dossier RAEP est à renvoyer au plus tard le 17/11/2016

CONCOURS INTERNE AAE

La date de l'écrit est le 02/03/2017 et le dossier RAEP doit être renvoyé au plus tard le 05/05/2017

CONCOURS RESERVE DE CATEGORIE A

La date de l'écrit est le 03/03/2017 et le dossier RAEP doit être renvoyé au plus tard le 05/05/2017 (Arrêté du 11/08/2016, JORF n°0197 du 25/08/16 texte n°18)

EXAMEN PROFESSIONNEL APAENES

Le dossier RAEP est à renvoyer au plus tard le 17/11/2016.

3 – PERMANENCES 2017 AU SGEN-CFDT ALSACE

Vous pouvez indifféremment joindre le Sgen-CFDT à Mulhouse ou à Strasbourg par mail ou par téléphone (voir coordonnées ci-dessous).

Cette année, la personne référente pour les personnels administratifs tiendra sa permanence **les jeudis de 14h à 18h à Mulhouse.**

N'oubliez pas que vous pouvez aussi contacter vos commissaires paritaires

4 – le PPCR : Parcours Professionnels, Carrières et Rémunérations

Le calendrier de mise en œuvre du protocole est à ce jour respecté. Voir l'article sur le site du Sgen-CFDT : www.sgen-cfdt.fr/dossier/parcours-professionnels-carrieres-remunerations-ppcr/

Pour les corps des filières administratives des personnels de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, les discussions sont engagées et pour certaines d'entre elles déjà en cours d'application comme par exemple le **transfert primes/points pour les catégories B.** (référence article 148 de la loi n° 2015-1785 du 29 décembre 2015 de finances pour 2016)

Revalorisation du **déroulement de carrière des agents de catégorie C** au 1 janvier 2017.

En cas de recrutement sans concours = grade 1 (ex ADJAENES 2^{ème} classe)

Grade 2 = ex ADJAENES 1^{ère} classe et ex ADJAENES principal 2^{ème} classe

Grade 3 = ex ADJAENES principal 1^{ère} classe.

Cela va se traduire par un gain au minimum de 4 points d'indice dès 2017

5 – LE PERISCOLAIRE EN GREVE

Les médias en ont peu parlé et pourtant, les animateurs du périscolaire étaient en grève dans toute la France lundi dernier : en cause, un décret paru durant l'été dénoncé par 5 syndicats (dont la CFDT) qui ont appelé à la grève. Ce décret, paru le 1er août officialise la réduction du taux d'encadrement déjà prévue lors de la réforme des rythmes scolaires afin de faire face à la hausse des besoins en animation périscolaire.

La loi fixe en effet désormais un maximum de 14 enfants de moins de 6 ans au lieu de 10 (18 enfants au lieu de 14 pour les plus de 6 ans).

[Voir l'article complet sur LeMonde.fr](#)

Rue89 Strasbourg a publié aussi « [Le périscolaire, on n'en vit pas](#) », un article qui recueille des témoignages de la part des animateurs strasbourgeois.

6 – RECRUTEMENTS ET DETACHEMENTS DANS LES ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENTS FRANÇAIS A L'ETRANGER

Une note de service parue au BO n° 30 du 25 août précise **les conditions de recrutement et de détachement** des personnels titulaires de l'éducation nationale candidats à un poste dans une école ou un établissement du réseau de **l'enseignement français à l'étranger** relevant de

l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger (AEFE), de la Mission laïque française ou de l'Association franco-libanaise pour l'éducation et la culture (Aflec). La note détaille les conditions de recrutement et le calendrier des échéances.

[La note de service parue au BO](#)

Pour les candidats à un départ pour l'étranger, n'oubliez pas de consulter le bulletin [« Spécial Partir 2016 » du Sgen-CFDT de L'Etranger](#).

AGENDA :

7 OCTOBRE 2016 : CHSCTA

13 octobre 2016 : visite du CHSCTD au collège de Bourzwiller

18 octobre 2016 : groupe de travail sur la mise en place du RIFSEEP

8 novembre 2016 : 2^{ème} groupe de travail sur le RIFSEEP



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

Sgen-CFDT

Courriel : 68@sgen.cfdt.fr ou 67@sgen.cfdt.fr

Haut-Rhin : 1 rue de Provence 68090 Mulhouse Cedex ; téléphone
03-89-31-86-66

Bas-Rhin : 305 route de Colmar BP 935 - 67029 STRASBOURG
Cedex ; téléphone : 03-88-79-87-77

Pour vous désabonner : faites le par retour de mail, merci !